

Réunion du Conseil Municipal

Du 26 juin 2017 à 21 heures

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Gestion du camping : emploi saisonnier.
- Personnel : Ratio d'avancement de grade.
- Acquisition des emprises foncières des stations d'épuration des villages du Peuch, Bezenchat, la Brugère et la Besseire.
- Acquisition d'une partie de terrain pour aménagement parking entrée nord du Bourg
- Destination des coupes de bois de l'exercice 2018
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 29 avril 2017.

➤ Gestion du camping : emploi saisonnier

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de trouver une solution pour sa gestion.

Il demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à créer un emploi saisonnier pour cette période
- de préciser la durée hebdomadaire de l'emploi
- de décider de la rémunération
- de l'habiliter à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017**
- **Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures30**
- **Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Majoré 325**
- **Habilite Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi**

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Personnel : Ratio d'avancement de grade.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 29 avril 2017, en raison de l'avancement de grade de Mme Jeanine BOUYSSOU il avait été décidé de soumettre au comité technique un ratios de 100 %.

Le comité technique ayant donné un avis favorable, le maire demande à l'assemblée de valider définitivement les ratios d'avancement de grade comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO %
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1ère classe	100%

Le conseil valide les ratios d'avancement proposés.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Acquisition des emprises foncières des stations d'épuration des villages du Peuch, Bezenchat, la Brugère et la Besseire.

Le maire fait savoir que les travaux de mise en conformité des stations d'épuration du Peuch, Bezenchat et la Brugère étant terminés, il y aurait lieu de régulariser les emprises foncières.

Il présente les documents d'arpentage établis par la SCP ALLO COUDON CLAVEIROLES faisant apparaître les surfaces à acquérir soit :

- 1 040 m² à la Succession CHASSANG Louis,
- 516 m² à M. et Mme CHASSANY, la commune rétrocédant 6m² de l'ancienne station
- 156 m² à M. et Mme FABRE.
- 56 m² à Mme Mireille CHASSANG

Il fait savoir que les propriétaires sont d'accord pour vendre ces terrains 0.80 €.

Il demande au conseil :

- De valider le prix
- De l'autoriser à signer les actes correspondants.

Le conseil valide le prix de 0.80 € le m² et autorise le maire à signer les actes correspondants.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Acquisition d'une partie de terrain pour aménagement parking entrée nord du Bourg

Le maire propose au conseil municipal de régulariser l'emprise foncière suite à l'aménagement du parking à l'entrée Nord du Bourg.

Il fait savoir que la propriétaire est d'accord pour vendre ce terrain à 0.80 € le m².

Il demande au conseil :

- de valider le prix
- de l'autoriser à signer l'acte correspondant.

Le conseil valide le prix de 0.80 € le m² et autorise le maire à signer l'acte correspondant.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Destination des coupes de bois de l'exercice 2018**

Présentation du programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

Forêt de Fridefont coupes de 3^{ème} éclaircie :

- Parcelle 2_A,
- Parcelle 3_B,
- Parcelle 5_U
- Parcelle 7_B

Forêt de Fridefont :

- Suppression de la coupe prévue en parcelle 12_U

Le maire demande au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil valide le programme des coupes proposé par l'ONF :

- **décide de vendre sur pied les coupes des parcelles 2A-3B-5U et 7B**
- **valide la suppression de la coupe prévue en parcelle 12U.**

➤ **Affaires diverses**

- Le conseil décide de demander des devis pour l'acquisition de 10 panneaux d'affichage qui seront posés dans les villages sur les entourages des poubelles.
- Le conseil décide de demander des devis pour des panneaux signalétiques (camping, salle des fêtes, défibrillateur) qui seront posés au niveau des WC publics et devant chez Mickaël COMBES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT